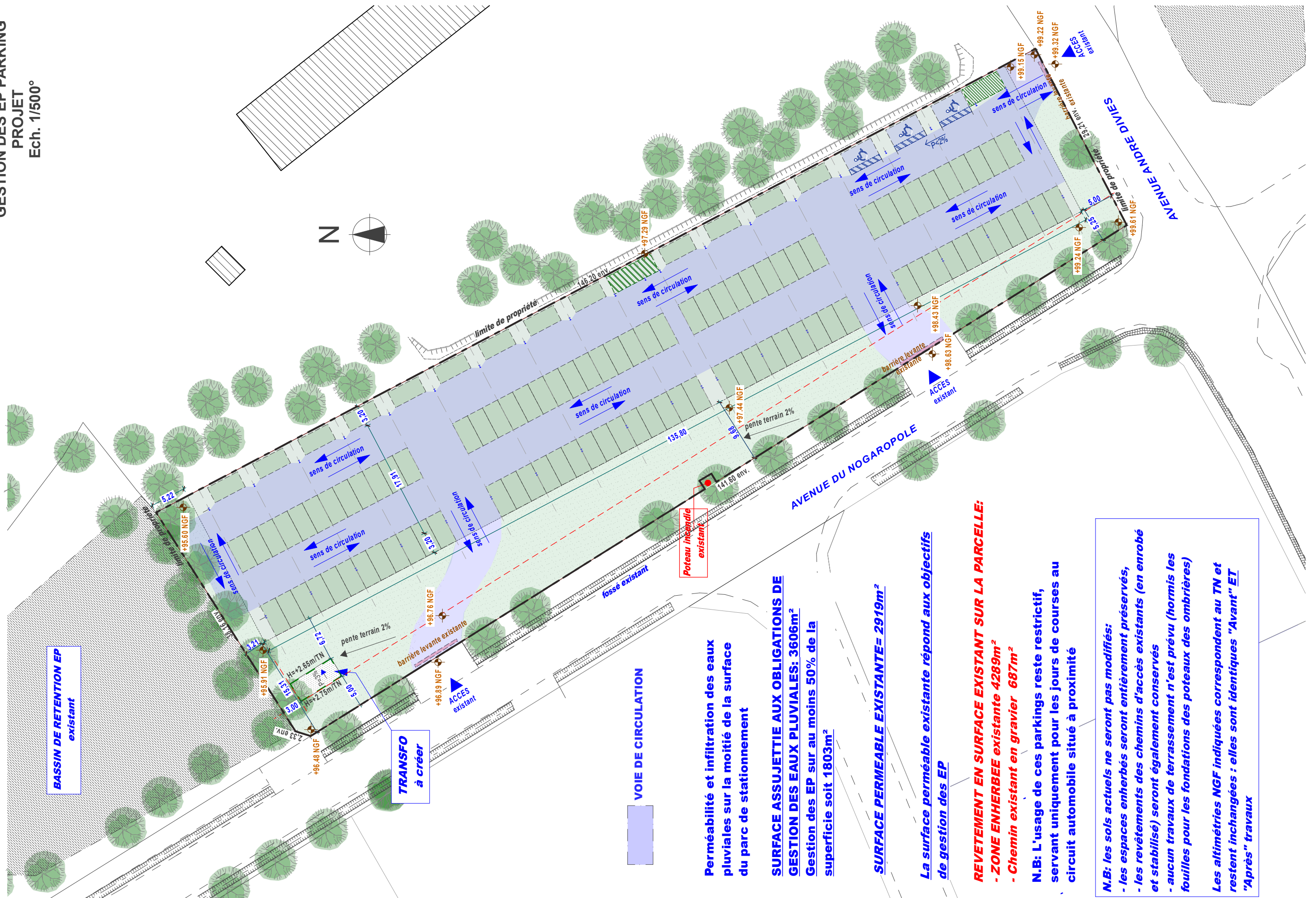




Perméabilité et infiltration des eaux
pluviales sur la moitié de la surface
du parc de stationnement

**SURFACE ASSUJETTIE AUX OBLIGATIONS DE
GESTION DES EAUX PLUVIALES: 3606m²**
Gestion des EP sur au moins 50% de la
superficie soit 1803m²

SURFACE PERMEABLE EXISTANTE= 2919m²

**La surface perméable existante répond aux objectifs
de gestion des EP**

REVETEMENT EN SURFACE EXISTANT SUR LA PARCELLE:

- ZONE ENHERBEE existante 4289m²
- Chemin existant en gravier 687m²

N.B: L'usage de ces parkings reste restrictif,
servant uniquement pour les jours de courses au
circuit automobile situé à proximité

N.B: les sols actuels ne seront pas modifiés:

- les espaces enherbés seront entièrement préservés,
- les revêtements des chemins d'accès existants (en enrobé
et stabilisé) seront également conservés
- aucun travaux de terrassement n'est prévu (hormis les
fouilles pour les fondations des poteaux des ombrières)

**Les altimétries NGF indiquées correspondent au TN et
restent inchangées : elles sont identiques "Avant" ET
"Après" travaux**



Fabienne PIN
Architecte DPLG
128, rue Nationale
32200 GIMONT
Port. : 06 87 20 35 87

PROJET D'OMBRIERES DE PARKING PHOTOVOLTAÏQUES

(ZONE 2)

PLAN DE COMPOSITION (voie circulation + gestion EP parking)

Ech 1/500°

PROJET

Maître d'Ouvrage:

ECOGERS

446 Villa Terranga
32 110 LAUJUZAN

Date 23/12/2025

P

A

4B